

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
23 mai 2014

---

PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE ET INDIVIDUALISATION DES PEINES - (N° 1413)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° CL390

présenté par  
M. Moreau  
-----

**ARTICLE 11**

A l'alinéa 8, remplacer les mots :

« tout au long de l'exécution de la peine »

Par les mots :

« tant que l'auteur des faits est sous main de justice »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement pour mettre en cohérence le texte avec mes amendements portant sur l'article 11 alinéa 3 et 6.